REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUIN 2026

N° 4

Date de convocation : 21.05.2026
Date d'affichage : 03.06.2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mrs et Mmes Christophe VERNON, Aline GRILLE, Sarah BREITENBACH, Nelly DELAHAYE, Christophe DESPREAUX, Guillaume HOOGTERP, Claire-Sophie ROSSIGNOL, Aurélien VANHEULE, Steve VANHEULE.

Absents excusés : Mmes et Mrs Stéphanie ROUANET, Zoé CHANTRY, Laurence DUVAL, Jean-Marie BOIDIN, Chantal RENOUF.
Mme Aline GRILLE est désignée Secrétaire de séance par le conseil municipal.

Pouvoirs : Mme Laurence DUVAL a donné pouvoir à M. Pascal CARPENTIER.
Mme Stéphanie ROUANET a donné pouvoir à M. Steve VANHEULE.
Mme Chantal RENOUF a donné pouvoir à Mme Aline GRILLE.
M. Jean-Marie BOIDIN a donné pouvoir à M. Christophe VERNON.

Ordre du Jour :
Construction d'une maison des associations :
1) Validation de l'avis de la commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés de travaux par lots. Délibération.
2) Dissolution du SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires) : délibération
Questions diverses.

1) Attribution des marchés de travaux pour la construction d'une maison des associations.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,
Vu la délibération du 25 avril 2017 autorisant M. le Maire à engager le projet,
Vu la délibération du 2 juillet 2025 concernant la réactualisation du coût du projet et autorisant M. le Maire à solliciter le soutien financier le plus élevé possible,
Vu l'avis de procédure adaptée ouverte, concernant un marché de travaux en lots séparés, publié le 18 mars 2026, et fixant au 7 avril 2026 à 12 h, date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction d'une maison des associations,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, mise en place par la commune de Crosville-la-Vieille, le 9 avril 2026,

CONSIDERANT la présentation du rapport d'analyse des offres suite à la remise des plis du 7 avril 2026, par le Maitre d'œuvre « ATELIERS 6.24 » sur 11 lots séparés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix POUR (dont 4 pouvoirs).

- De valider l'avis de la commission « Marché à procédure adaptée » dite commission MAPA, en date du 2 juin 2026, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction de la maison des associations de la commune de Crosville-la-Vieille :

- **Lot n° 1 – GROS ŒUVRE** attribué à MBTP (avenue des quatre ages - ZI de l'Oison – 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF) pour un montant de 258 220.00 € HT.

- **Lot n° 2 – CHARPENTE BOIS** attribué à DURAND FILS (2 rue du 11 novembre – 76770 LE HOULME) pour un montant de 37 824.28 € HT.

- **Lot n° 3 – COUVERTURE BARDAGE** attribué à DURAND FILS (2 rue du 11 novembre – 76770 LE HOULME) pour un montant de 86 449.60 € HT.

- **Lot n° 4 – MENUISERIES EXTERIEURES ET METALLERIE** attribué à SEMAP MENUISERIES (1 rue du Guesclin – 27000 EVREUX) pour un montant de 94 749.00 € HT.

- **Lot n° 5 – MENUISERIE INTERIEURES, CLOISONS, DOUBLAGES ET PLAFONDS SUSPENDUS** attribué à DIBRONM (1 rue du clos de Beaulieu – 27180 CLAVILLE) pour un montant de 187 710.70 € HT.

- **Lot n° 6 – REVETEMENTS DE SOLS** attribué à OUEST DECO (ZA les coutumes – RN 154 – 27930 GUICHAINVILLE) pour un montant de 44 561.29 € HT.

- **Lot n° 7 – PEINTURE** attribué à SOGEP (23 rue Gabriel Péri – 76410 TOURVILLE LA RIVIERE) pour un montant de 16 983.40 € HT.

- **Lot n° 8 – ELECTRICITE** attribué à BRUNET (Les Pérelles – 27110 CROSVILLE LA VIEILLE) pour un montant de 72 460.00 € HT.

- **Lot n° 9 – PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION** attribué à CELFY (43 Boulevard des nations – 14540 GRENTHEVILLE) pour un montant de 178 999.00 € HT.

- **Lot n° 10 – EQUIPEMENTS CUISINE** attribué à CF CONCEPT (23 rue des métiers – lieudit les basses marches – 14123 CORMELLES-LE-ROYAL pour un montant de 19 856.00 € HT.

- **Lot n° 11 – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS** attribué à VERLEYEN TERRASSEMENT (3 rue de Champenard – Le Buisson – 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON) pour un montant de 245 000.00 € HT.

D'autoriser M. le Maire, à signer les marchés correspondants avec les entreprises MBTP, DURAND FILS, SEMAP MENUISERIES, DIBRONM, OUEST DECO, SOGEP, BRUNET, CELFY, CF CONCEPT, VERLEYEN TERRASSEMENT, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

2) <u>Dissolution du SITS : délibération reportée à la prochaine séance.</u>

Pas de questions diverses.

La séance est levée.